

## Tendances

### *Le paradoxe de l'information publique*

La situation devient plutôt cocasse. Si, par extraordinaire, un particulier souhaite connaître le contenu des débats du parlement, il n'a pas trente-six solutions : il lui faut courir au Moniteur pour y acquérir le compte-rendu analytique de la Chambre ou du Sénat. Pendant la semaine et aux heures ouvrables, cela va sans dire. Si le même particulier veut disposer des mêmes informations sur les débats du Congrès américain, il peut rester chez lui. Avec un micro-ordinateur et un abonnement à un fournisseur d'accès Internet, choses ne relevant nullement de la science-fiction, il peut tranquillement télécharger les textes des débats et des projets de loi, puis les sortir sur son imprimante. N'importe quel jour, à n'importe quelle heure, et sans payer un franc au Congrès. L'exercice peut se répéter avec d'autres données, comme les statistiques économiques et sociales. Les informations publiques américaines sont donc plus faciles à obtenir en Belgique... que les informations publiques belges !

On objectera à cette cruelle comparaison la différence démesurée des moyens entre les Etats-Unis et la Belgique. Mauvaise raison : diffuser l'information sur Internet ne coûte pas bien cher. Une petite société belge en montre l'exemple. Kapitol propose un annuaire des abonnés du téléphone sur Internet (<http://www.infobel.be>). Gratuitement. Et ce bien avant Belgacom. Le monde à l'envers : un service public fourni spontanément par une entreprise privée...

La conclusion de ces observations coule de source. Le temps est venu de revoir la manière de diffuser l'information publique. Inbel, l'organisme chargé partiellement de ce travail, a déjà fait un petit effort dans ce sens, en proposant notamment le compte



PHOTO NEWS

rendu du conseil des ministres sur Internet, ainsi que la composition du gouvernement. La tâche a sans doute paru considérable. Mais ce n'est qu'un apéritif. Internet fournit un outil à coût raisonnable pour rendre enfin accessibles toutes les informations que l'Etat produit. Cette diffusion de données constitue même une fonction importante des pouvoirs publics, qu'ils soient fédéraux, décentralisés, locaux, ou qu'il s'agisse de sociétés publiques autonomes ou d'intercommunales. Les lois, les arrêtés

royaux, les avis des sociétés paraissant dans les annexes du Moniteur, les horaires des chemins de fer, les études, les rapports, les règles fiscales : en réfléchissant quelques instants, on s'aperçoit que les informations s'avèrent aussi nombreuses que mal exploitées.

Internet a plusieurs avantages. Le standard existe et est universellement accepté. Les instruments sont, pour la plupart, bon marché, parfois même gratuits et disponibles librement. Rien à voir avec le Videotext — le Minitel belge — qui n'est jamais parvenu à s'imposer en raison de son coût et des problèmes de normes, ou avec le Bistel, toujours confidentiel et désormais dépassé. Les exemples d'applications puissantes existent. Du côté des consommateurs d'information, il n'est pas forcément nécessaire de disposer soi-même d'un ordinateur et d'une connexion. Les étudiants, par exemple, ont de plus en plus accès à Internet par le biais de leur université. Les différents éléments du puzzle sont donc présents. Et la diffusion d'informations peut s'étendre à des domaines tels que l'éducation ou la science. Il y a donc une chance d'améliorer un aspect des services publics. Pourra-t-on la saisir ?

R.V.A. ■